

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 décembre 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 41
		Votants : 48

Séance du 18 décembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit décembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS (absente de 20 h 00 à 20 h 20), M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, M. Benoît HERR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Claude PERREAU,
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,
Mme Ludivine DUFOUR, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Corinne BALLANTIER,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
Mme Isabelle MICHAUD,
M. Gilles-Maxime POIBLANC,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Achat de foncier à la SAFER Bourgogne Franche Comté

Objet : Achat de foncier à la SAFER Bourgogne Franche Comté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention générale de mise en réserves de terres compensatoires conclue le 12 novembre 2009,

Vu la délibération du 26 juin 2015 portant sur la régularisation de la convention de mise en réserves de terres compensatoires conclue avec la Safer Bourgogne France Comté, avant terme du contrat,

Considérant ci-dessous la liste des biens achetés par la communauté de communes du Jovinien :

1°/ A BEON (YONNE) Lieu-dit "Le Thurot Nord" et "Le Thurot",
Diverses parcelles en nature de terre.

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZD	42	LE THUROT NORD	00 ha 13 a 90 ca
ZD	177	LE THUROT	00 ha 08 a 76 ca
ZD	179	LE THUROT	00 ha 48 a 45 ca
ZD	197	LE THUROT	00 ha 47 a 00 ca

2°/ A BEON (YONNE) Lieu-dit "Plaine de Crille Nord",
Diverses parcelles de terre.

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZP	74	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 98 a 95 ca
ZP	75	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 13 a 47 ca
ZP	78	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 44 a 45 ca
ZP	79	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 06 a 00 ca
ZP	82	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 47 a 58 ca
ZP	83	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 06 a 54 ca
ZP	86	PLAINE DE CRILLE NORD	01 ha 19 a 54 ca
ZP	87	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 16 a 60 ca
ZP	90	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 85 a 07 ca
ZP	91	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 13 a 02 ca
ZP	94	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 30 a 00 ca
ZP	95	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 04 a 28 ca
ZP	97	PLAINE DE CRILLE NORD	00 ha 36 a 22 ca

Total surface : 05 ha 21 a 72 ca

3°/ A CHAMVRES (YONNE) Lieu-dit "Les Prés de Minoux",
Diverses parcelles en nature de terre.

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	515	LES PRES DE MINOUX	00 ha 04 a 40 ca
C	579	LES PRES DE MINOUX	00 ha 01 a 75 ca
C	580	LES PRES DE MINOUX	00 ha 03 a 00 ca

Total surface : 00 ha 09 a 15 ca

4°/ A CHAMVRES (YONNE) Lieu-dit "Minoux",
Une parcelle en nature de vignes.

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	689	MINOUX	00 ha 04 a 80 ca

5°/ A CHAMVRES (YONNE) Lieu-dit "Champ Friot",
Une parcelle en nature de terre.

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	213	CHAMP FRIOT	00 ha 37 a 10 ca

6°/ A CHAMVRES (YONNE) Lieu-dit "Grands Malades",
Diverses parcelles en nature de terre.

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZH	33	GRANDS MALADES	00 ha 91 a 78 ca
ZH	34	GRANDS MALADES	00 ha 15 a 08 ca
ZH	35	GRANDS MALADES	01 ha 08 a 53 ca
ZH	36	GRANDS MALADES	01 ha 09 a 78 ca
ZH	37	GRANDS MALADES	00 ha 60 a 19 ca
ZH	38	GRANDS MALADES	00 ha 29 a 01 ca
ZH	150	GRANDS MALADES	01 ha 22 a 53 ca

Total surface : 05 ha 36 a 90 ca

7°/ A CHAMVRES (YONNE) Lieu-dit "Le Thurot",
Diverses parcelles en nature de terre.

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZK	44	LE THUROT	02 ha 17 a 18 ca
ZK	46	LE THUROT	00 ha 06 a 56 ca
ZK	53	LE THUROT	00 ha 37 a 60 ca

Total surface : 02 ha 61 a 34 ca

Total de la surface : 14 ha 89 a 12 ca

Considérant le prix d'acquisition : 191 880,00 €, pour l'ensemble des biens listés ci-dessus,

Considérant que cette délibération annule et remplace celle du 30 septembre 2015,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 10 décembre 2015,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des biens cités ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget 2015,

DONNE tout pouvoir au président ou à son représentant pour régulariser l'acte authentique à recevoir par Maître Caroline LAMBERT, notaire à Joigny, contenant vente par la SAFER Bourgogne Franche Comté, des biens et droits ci-dessus désignés, moyennant le prix de 191 880 €, à la communauté de communes du Jovinien.

Date de réception
par la Préfecture : 7/01/16
date de publication : 8/01/16



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET